



FLASH INFO

DIJON-DALLAS

Projet d'acquisition du bâtiment de DIJON-DALLAS présenté par la DI de DIJON au Comité Social d'Administration du 12 mars 2026

Par souci de transparence et dans un esprit de responsabilité, les représentants du SNAD CGT au CSA de la DI de DIJON ont souhaité informer aujourd'hui les agents Surveillance, Opérations Commerciales et Viticulture travaillant sur le site, du projet d'achat du bâtiment par la Direction et de leur positionnement sur le sujet.

1/ Le projet de la Direction

Ce projet dont les organisations syndicales ont été informées lors du CSA du 12 mars 2026, fait suite au souhait de la Direction de réduire les coûts des loyers locatifs des bâtiments douaniers, et selon la DI, «de sécuriser l'implantation des services en les adaptant à l'exercice des missions et aux besoins opérationnels».

Le projet, en deux étapes, comprenant l'achat du bâtiment, puis le financement de travaux d'optimisation des locaux et du site, est pour l'instant hybride et suspendu à l'accord de vente du propriétaire, même si des travaux de sécurisation du site sont déjà programmés pour 2026 (opacification des clôtures, fermeture automatique du portail).

2/ Des problèmes «bâtimentaires» déjà soulevés par la CGT

Suite à la présentation de ce projet à l'ordre du jour, la CFDT a présenté une pétition signée par 18 agents de la Brigade de DIJON, signifiant leur incompréhension quant à ce projet, en raison de leur absence de consultation et des limites structurelles et fonctionnelles récurrentes

du bâtiment pour l'exercice de leurs missions depuis l'installation de la brigade sur le site en 2013.

Lors du CSA, le SNAD CGT a loué cette initiative tout en estimant qu'il était dommage que cette pétition n'ait pas été proposée à l'ensemble des agents occupant le bâtiment (soit 58 agents dont 35 agents Bureau Principal + Viticulture et 23 agents de la BSI de Dijon).

Les élus du SNAD CGT se sont montrés prudents par rapport au projet présenté.

En effet, sur la période préalable de consultation des instances (CTSD et CHSCT) avant l'installation de la BSI en 2005-2013, lors de débats réguliers en instances sur les problèmes du bâtiment et jusqu'à très récemment lors de l'audience bilatérale CGT/DI du 12 septembre 2024 (voir compte-rendu de l'audience en PJ 2), la CGT n'a eu de cesse de sensibiliser la Direction sur les défauts de ce bâtiment et sur les limites opérationnelles du site, tant pour les services Surveillance que pour les services Opérations Commerciales, et d'initier en CHSCT et en FSS des dépenses d'amélioration des conditions de travail des agents sur le site (achats de climatisations mobiles).

Un petit rappel chronologique est cependant nécessaire :

- **entre 2005 et 2013, interrogations CGT en CTSD** sur le choix de DALLAS et réserves CGT sur les plans du bâtiment et sur le projet d'installation de la BSI en façade du bâtiment (problèmes de sécurité).

- **travaux importants dès l'installation et pendant les 20 années suivantes** (désamiantage des sols avec présence des agents, déplacement de cloisons, refonte totale du sous-sol pour garage/archives/vestiaires, refonte des quais, entretien signalétique parking, refonte totale des circuits électriques et informatiques, etc ...).

- **intervention au CHSCT de Côte d'Or entre 2015 et 2021** sur les différents travaux en raison des fuites récurrentes dans le bâtiment (étanchéité des fenêtres, problèmes de fuites d'eaux sous-sols et bureaux...) ayant entraîné le changement des fenêtres et du coffrage de ces fenêtres.

- **problèmes d'isolation thermique** ayant entraîné la climatisation de certains bureaux de la Brigade par la Direction et financement en CHSCT et en FSS BOURGOGNE à l'initiative du SNAD CGT de 3 «climatiseurs mobiles» pour le Bureau de Douane et le service Viticulture.

- **limites fonctionnelles du bâtiment sans cesse rappelés** en instances et lors des audiences en raison des problèmes de sécurité, des problèmes de parking liés à la gestion des véhicules saisis et en raison de l'absence de quais de déchargement et d'espaces disponibles pour contrôler et dépoter les camions, les camionnettes et les véhicules légers

Nous rappelons , à titre d'exemple, que ces remarques ont été réitérées lors de l'**audience bilatérale de la CGT avec la DI le 12 septembre 2024**, au cours de laquelle la DI avait nourri une réflexion sur un projet de déménagement des services douaniers de DALLAS, en sondant les services de la DGFIP sur une possibilité de relogement des services OPCO et en interrogeant le Responsable de la Politique Immobilière de l'État (RPIE) pour trouver un site de relogement de la BSI.

Lors de cette audience (voir en PJ2), le SNAD CGT avait rappelé à la Direction que tout projet concernant les locaux de DALLAS passait pour nous par un cahier des charges, visant à favoriser une localisation des locaux sur la zone DIJON NORD, et basé sur les critères suivants :

- le nécessaire recueil des avis de tous les agents, Surveillance comme Opérations Commerciales, travaillant sur le site de Dijon-DALLAS, et ayant pour certains conditionné leurs logements à la localisation du bureau et de la brigade.

- la nécessaire prise en compte des conditions spécifiques de fonctionnement et d'exercice des missions de la BSI, des services OPCO et VITI (guichet accueil et visa des documents à proximité du pôle visite, synergie des services dédouanement / PGP, échanges nécessaires entre dédouanement et viticulture pour les déclarations liées aux accises, parking et quais de déchargement, vestiaires...).

- la nécessaire prise en compte de la proximité de la Masse des Douanes

- la nécessaire prise en compte de la proximité de la Zone Industrielle où sont localisées de nombreuses entreprises et la majorité des sociétés de transitaires.

- la nécessaire proximité d'axes de circulations faciles d'accès (rocade) permettant des déplacements rapides pour des contrôles sur l'axe Nord - Sud et sur toute la Bourgogne pour les services régionalisés des Tabacs et du dédouanement.

3/ Un projet «ambitieux» qui peut nourrir des incertitudes

Le SNAD CGT constate que le projet de la Direction tient compte d'un certain nombre de critères avancés par notre syndicat.

Ce projet, avec la certitude que les limites fonctionnelles et opérationnelles du bâtiment donneraient lieu à des travaux, pérenniserait l'implantation des 3 services ensemble et donnerait de la visibilité aux agents quant à leurs choix de résidences familiales sur le secteur de Dijon Nord.

La cohabitation des 3 services traduit actuellement la philosophie de la CGT autour d'une unicité de la Douane.

Nous nous inquiétons malgré tout, en cette période d'austérité budgétaire, du coût d'achat du bâtiment et des dépenses liées aux travaux d'optimisation du site. Où l'argent va-t'il être trouvé en cette période de «vaches maigres» ?

Les changements de politique de l'État quant à la gestion du parc immobilier semblent aujourd'hui l'imposer. L'État se rend compte que le budget immobilier est la 2ème dépense budgétaire et que l'externalisation coûte plus chère que ce qu'elle ne rapporte. Il n'est plus concevable aujourd'hui de payer 138000 €uros de loyers à l'année sur un bâtiment dans lequel la Direction a tant investi !

Pour la CGT, ce projet semble préférable à un risque d'éparpillement des services, en cas de «Plan B» qui s'imposerait à la Direction.

Un «Plan B» ?

Dans le cas où le propriétaire refuserait de vendre ou si le projet ne pouvait être financé, le SNAD CGT a demandé à la Direction si une solution alternative avait été travaillée par la Direction.

La DI n'a pas nié que le Responsable de la Politique Immobilière de l'État avait «un plan B» qui conduirait malheureusement à l'éclatement en 3 sites des services douaniers.

En OS responsable, nous avons rappelé ce que nous avons dit à la DI lors de l'audience du 12 septembre 2024, à savoir que la dispersion des services contribuerait à terme à fragiliser la pérennité de certains services et pourrait permettre à la Direction de restructurer quand elle le souhaite, certains services isolés.

Les restructurations menées à bien dans d'autres Directions Interrégionales ont prouvé qu'il était tentant de profiter de la dispersion des

services pour mieux les fragiliser et, à terme, les fermer !

En conclusion, les difficultés actuelles de nos collègues sur le site, comme les futurs arbitrages de la Direction sur ce sujet, engage la CGT à travailler avec les autres Organisations Syndicales en consultant ensemble les 58 agents travaillant sur le site de Dijon-Dallas pour recueillir leurs doléances et leurs remarques, et pour peser en Intersyndicale sur le projet immobilier de la Direction.

Le SNAD CGT, sensible à l'unicité d'une Douane composée de services OPCO , VITI et SURV travaillant en synergie, et soucieuse d'améliorer la situation des 3 services (BSI, Bureau et Service VITI), va dans les prochains jours se concerter avec les autres OS pour, dans la mesure du possible, travailler ensemble dans l'intérêt des agents de Dijon Dallas.

Les représentants du SNAD CGT au CSA de la DI de DIJON.